La Fête Nationale

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Elle se renouvela hier quinze fois. Voici la liste des décorés :

LEGION D'HONNEUR. — *Officiers :* A l'Officier d'Administration Principal Pages, des bureaux de l'Intendance de la 1re région.

Chevaliers : Officier d'Administration de 1re classe MAZEYRIE, du dépôt de matériel du Service de Santé de la 1re région ; Lieutenant de réserve JOIRE, du 23e Bataillon d'Ouvriers d'Artillerie ; Ex-Sergent FLAMENT, du 16e Bataillon de Chasseurs à pied.

Médailles militaires : Adjudant BOULANGER, du 1er Escadron du Train des Equipages militaires ; Maréchal-des-Logis-Chef de gendarmerie CARBONNET ; Maréchal-des-Logis-Chef de gendarmerie LEROY ; Gendarme LACROIX ; Gendarme LEROY ; Gendarme RICHARD ; Sergent de réserve DUBOIS, du 1er R. I. ; Sergent de réserve GRULOIS, du 117e R. I. ; Canonnier COUPEZ, du 56e R. A. ; Ex-soldat LEFEBVRE, du 151e R. I..

Croix de guerre des T.O.E. : Adjudant Peyronnet, du 43e R.I.

Le défilé

La remise des décorations terminée, les troupes vont se masser boulevard de la Liberté du côté du Palais des Beaux-Arts, puis, conduites par le général Boyé, défilent dans un ordre parfait, aux sons de marches militaires, devant le général Lacapelle qui s'est placé avec son état-major, non loin de la statue Faidherbe.

Passent tour à tour la Musique du 43e R.I. les troupes du 18e Génie, du 43e R.I., avec le drapeau du 43e et le fanion aux armes de Lille qui fut donné à ce beau régiment par la ville ; le 1er Train, les Sapeurs-Pompiers, les Sociétés d'anciens Militaires ferment la marche.

Un incident, un capitaine désarçonné

Nous avons à noter un incident pendant le défilé. La 3e Compagnie du 43e R.I. venait de défiler devant les tribunes officielles, lorsque l'on vit soudain le cheval du capitaine Fémard, commandant cette Compagnie, s'emballer en sursauts désordonnés, et son cavalier rouler à terre.

Il y eut quelques instants de grand émoi. Fort heureusement, le capitaine Fémard n'était que contusionné. Il se releva et put de lui-même regagner son domicile. Cette chute n'aura pas de conséquences graves.

Quant au cheval, ce fut tonte une affaire pour le rattraper. On y parvint néanmoins après une poursuite assez longue.

Le général Lacapelle acclamé

Nous avons aujourd'hui à noter quelque chose de très caractéristique et qui semble prouver que, de plus en plus, on aime l'armée à Lille.

La revue était terminée, et le général Lacapelle après avoir exprimé sa satisfaction au général Boyé, commandant les troupes de la garnison, regagnait son quartier général lorsque, arrivé à l'angle du boulevard de la Liberté et de la Préfecture, une immense acclamation jaillit de la foule : « Vive l'Armée, vive Lacapelle !... » S'il ne s'agissait que de quelques cris isolés nous n'insisterions pas. Mais cette manifestation, de par son ampleur, son imprévu, sa force, atteignit vraiment une grandeur qui vaut d'être signalée, car elle est caractéristique de l'esprit de nos populations. A l'occasion, la France trouverait toujours en elle de bons défenseurs.

Récompenses et réjouissances

Signalons que, à Lille, la journée se complèta par une distribution de récompenses aux indigents qui ont à leur actif des actes de dévouement, par une remise de médailles à 94 Employés Municipaux par une fête civique des Ecoles et par des réjouissances populaires agrémentées de concerts gratuits.

A ROUBAIX

La fête Nationale du 14 juillet a été marquée, à Roubaix, par de nombreuses festivités. Le matin les élèves des écoles publiques furent passés en revue par la municipalité et exécutèrent deux chœurs qui impressionnèrent vivement l'assistance.

Après ce défilé, l'administration municipale reçut les membres du corps enseignant. Durant toute la journée, des réjouissances fort appréciées furent organisées dans les divers quartiers de la ville.

L'après-midi, des concours de chant, de lyrisme, de comédie ont attiré un public nombreux et intéressé.

La fête se termina par une fête de nuit.

La Section féminine de la Fédération des Amicales Laïques exécuta les danses antiques déjà produites à Paris, et obtint un succès considérable.

Des bals origineux dans les divers quartiers clôturèrent cette fête de l'anniversaire de la prise de la Bastille.

A TOURCOING

Tourcoing a fêté avec éclat le 14 Juillet. A 6 heures, joyeux réveil en fanfare par la Clique Scolaire. A 8 heures, départ d'une course pédestre. A 9 h. 15, de nombreuses sociétés se rassemblèrent et défilèrent à travers diverses rues de la ville. De leur côté, les enfants des écoles exécutèrent, à 10 h. 45, place Victor Hanchoncq, des chœurs patriotiques. A 11 h. 15, dans la cour d'honneur de la Mairie, eut lieu une remise de décorations. Des concerts furent ensuite donnés et des jeux et attractions divers retinrent l'après-midi une foule considérable. La journée s'est terminée par une fête aérostatique et des bals populaires.

A VALENCIENNES

La fête nationale du 14 Juillet est toujours fêtée avec le même empressement dans la cité des arts de Valenciennes.

Cette année le temps ne fut guère clément, mais les fêtes et concerts se déroulèrent quand même à la satisfaction de tous.

Le matin eut lieu à la gare du chemin de fer du Nord, une cérémonie au cours de laquelle une palme fut déposée sur la plaque apposée dans le Hall, à la mémoire des employés du Chemin de fer morts pour la France.

L'Union des Mutilés et Réformés accomplit le même geste au Monument aux Morts de Valenciennes.

A 9 h. 30, après le cérémonial d'usage, devant les troupes réunies, le lieutenant-colonel Lemar remit de nombreuses décorations.

Durant toute la journée des jeux qui avaient été préparés dans les divers quartiers, firent la joie des petits et des grands. La soirée se termina par une fête acrobatique, un feu d'artifice et un bal.

A DOUAI

La fête nationale du 14 Juillet fut contrariée à Douai par le mauvais temps. Cependant le programme, qui avait été établi par la Municipalité, put se dérouler à peu près normalement. Le matin, à 9 heures, eut lieu sur la place Carnot, la revue traditionnelle des troupes. Y assistaient de nombreux officiers, la Municipalité et notabilités de la Ville. Peu de temps après, M. le colonel Sallé et M. Léon Escoffier, député-maire procédèrent à une remise de décorations.

Le soir, eut lieu le départ du ballon « Le Gayant » et le temps devenu un peu meilleur, la foule se rendit à la Foire.

A CAMBRAI

La fête nationale du 14 Juillet s'est déroulée à Cambrai dans le plus grand calme.

Elle débuta par une revue des troupes de la garnison et des sapeurs-pompiers, sur l'Esplanade du nouveau jardin. L'Harmonie municipale prêtait son concours.

Parmi la nombreuse assistance se trouvaient MM. Mouzy-Muzet, sous-préfet ; Garin et Demolon, conseillers généraux ; la Municipalité au complet et de nombreuses notabilités.

A l'issue de la revue M. le colonel Colonna-Cesculli remit de nombreuses distinctions : légion d'honneur et Médailles militaires.

Le défilé des enfants des écoles à travers la ville fut également très applaudi.

Le Théâtre municipal fut archi-comble et le concert organisé avec le concours des professeurs et élèves du Conservatoire de Musique et de l'Emulation Chorale eut un grand succès.

Les différentes épreuves qui eurent lieu au Stade municipal furent suivies avec intérêt par l'assistance. Bal et feu d'artifice clôturèrent cette journée de fête nationale.

A AVESNES

La fête Nationale débuta, à Avesnes, la veille, par une grande retraite aux flambeaux avec le concours du 1er R. I., de l'Harmonie des sapeurs-pompiers et de la Société d'Instruction militaire.

Le 14 juillet, à 9 heures, eut lieu, à la Rotonde, la revue des troupes par M. le chef de bataillon Espinasse. Toutes les sociétés locales y assistaient ainsi que MM. Godefroy, sous-préfet ; Peltrisot maire ; Hibou, Désenfant, Mechelart, adjoints, et les membres du Conseil municipal ; MM. Jacob, président du Tribunal ; Fabréguette, receveur des finances ; Feydier, contrôleur des Contributions Directes ; Bomel, receveur des Postes, etc.

A 9 h. 40, devant les autorités rassemblées à l'Hôtel de Ville, M. Peltrisot, maire, donna lecture des décrets présidentiels et des nominations à la compagnie des sapeurs-pompiers.

Différents jeux et concours et concerts eurent lieu l'après-midi. Un grand bal termina cette belle journée.

A HAZEBROUCK

La municipalité d'Hazebrouck a reçu, à l'occasion de la fête Nationale, les fonctionnaires et les notabilités de la ville, dans les salons de la Mairie. On remarquait : MM. Hadou, président des Agriculteurs du Nord ; Le Friec, ancien juge à Hazebrouck ; Ansel, juge de paix ; Caron, inspecteur primaire ; de nombreux officiers de réserve ; M. Tilloy, commissaire de police, etc.

M. l'abbé Lemire passa ensuite en revue les sociétés et les écoles rangées sur la Grande Place.

Il fut ensuite procédé à de diverses remises de décorations.

A 13 heures, un banquet organisé par l'Union Républicaine d'Hazebrouck rassemblait une centaine de convives à l'hôtel Saint-Georges.

Des tirs à la cible, des concerts retinrent une foule nombreuse.

A DUNKERQUE

Une foule considérable a assisté, hier matin, à 8 h. 45, à la revue des troupes, place Jean Bart, à Dunkerque.

Le général Debailleul, accompagné du colonel Marchal, est arrivé à l'endroit où les troupes se trouvaient massées, exactement à 9 heures. La Musique du 110e R. I. a joué la « Marseillaise ».

Le général Gouverneur est passé devant l'infanterie, l'artillerie, la marine, les pompiers, etc., puis a procédé à la remise des décorations, épinglant la croix d'officier de la Légion d'honneur sur la poitrine du chef de bataillon Charpy, chef d'état-major du général Gouverneur, puis la croix de chevalier est remise à MM. Alessandry et Perly, lieutenants au 110e R. I. La médaille militaire fut ensuite remise aux gendarmes Dooghe, Facon et Delis.

Cette manifestation a été contrariée par une pluie battante qui n'a d'ailleurs cessé de tomber durant toute la journée, diminuant forcément l'intérêt des fêtes récréatives données en l'honneur du 14 Juillet.

Au Théâtre il y eut représentation gratuite et la salle était comble.

Une belle journée au préventorium de Camiers

Le 14 Juillet était une date bien attendue par les tout-petits du préventorium de Camiers. La journée s'y déroula particulièrement brillante. En effet cette année, M. Herriot, ministre de l'Instruction publique, avait spécialement délégué M. Chatelet, recteur de l'Académie de Lille pour le représenter ; de son côté, le ministre de l'Hygiène avait délégué un membre de son cabinet, M. Otlavi. Etaient en outre présents : MM. Sarthou, inspecteur d'Académie, en résidence à Arras ; Da Costa, inspecteur d'Académie à Lille ; Pelletier, sous-préfet de l'arrondissement de Montreuil ; Toussaint, président des amis du préventorium de Camiers ; Huin, inspecteur primaire ; Bec, ancien directeur du cabinet du ministère de l'Hygiène, et quantité d'amis de l'établissement parmi lesquels citons MM. Ravinet, Leblond, Richez, lieutenant de gendarmerie, Lempereur, etc...

Vers 11 h. 30, eut lieu en gare d'Etaples, la réception des personnalités, puis ce fut le départ pour le préventorium où fut servi un copieux repas dans des baraquements que le personnel, sous la direction de l'économe M. Dourlent a gentiment aménagés.

Au dessert, des allocutions toutes ponctuées d'applaudissements furent prononcées par M. le docteur Wibaux, directeur du préventorium, qui, après avoir souhaité le bienvenue aux personnalités présentes et à tous les hôtes de l'établissement, rendit hommage à l'œuvre récemment fondée des amis du préventorium. Il souligna également les dévouements inlassables de son personnel d'élite.

En qualité de président d'honneur des amis du préventorium, M. Pelletier, sous-préfet de Montreuil, rappela les éminents services rendus par le docteur Wibaux et le félicita de sa nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur.

M. Otlavi, délégué du ministère de l'Hygiène, décerna ensuite les distinctions suivantes :

Médailles d'argent des Assurances sociales : MM. Pelletier, sous-préfet ; Le Roy, docteur en médecine à Etaples ; Huin, inspecteur primaire et le docteur Wibaux.

Médailles de bronze : Mlle Bouchet, directrice de l'école de plein air et secrétaire générale du préventorium et M. Dourlent, économe.

Distinctions méritées s'il en fut et dont nous félicitons très vivement les bénéficiaires.

On distribua ensuite des jouets aux petits et finalement M. Otlavi se rendit à la Mairie de Paris-Plage où il remit les distinctions suivantes : Médaille de bronze de l'Assistance publique à Mlle Morice ; Médaille de bronze des Assurances sociales à MM. Bulet, secrétaire de Mairie ; Lepignon ; Mlle Dechartres et Mme Buissel.

A BETHUNE

La Municipalité avait pris la précaution de fixer la revue et le défilé traditionnels à huit heures du matin, pour éviter la chaleur, mais le temps, toujours incertain et menaçant, ne se montra guère favorable. La revue et le défilé des sociétés locales se passèrent entre deux averses.

Vers 7 h. 45, la compagnie des sapeurs-pompiers, l'Harmonie municipale, les sociétés de gymnastique « En Avant » et « Honneur et Patrie », le Stade Béthunois, les Douaniers, l'Union Béthunoise des soldats de la grande guerre, les Volontaires Béthunois, la Société du jeu de balle, les Percots Béthunois, les Vétérans des armées de terre et de mer, l'Orphéon Béthunois, l'Harmonie du Commerce, les Amis de Béthune, les Mutilés de guerre, les Médaillés militaires, le Club C. V. B., le Moto-Club, l'Union Sportive des Cheminots, les enfants des écoles, les anciens élèves, la Fanfare des Trompettes, etc., se rassemblèrent sur la place du Maréchal Pétain, face à l'estrade sur laquelle avaient pris place les personnalités officielles, civiles, administratives et militaires.

M. Stirn, sous-préfet, en grande tenue, et M. Pounelle, maire, passèrent en revue les Sociétés pendant que la musique jouait la Marseillaise. Puis le cortège, précédé des agents de police, défila devant la tribune, au son de joyeux pas redoublés. Après avoir parcouru les principales artères de la ville, le cortège, un peu meltnal, arriva place de Lille où il se disloqua juste à temps pour éviter la pluie. Une distribution de gâteaux fut faite aux enfants des écoles qui avaient participé au défilé.

Tout le reste de la journée fut occupé par les nombreux jeux, bal et concert dont nous avons publié le programme.

A ARRAS

Comme chaque année la fête nationale a été célébrée à Arras de brillante façon. Les bâtiments publics ainsi que toutes les maisons particulières avaient revêtu leur parure nationale, le drapeau tricolore flottant à toutes les fenêtres.

Samedi soir, après un fort beau concert qui fut suivi par une foule d'admirateurs de notre belle Fanfare du 3e Génie, que dirige excellemment le dévoué chef M. Leveau, une retraite aux flambeaux se déroula dans les rues de la ville.

Dimanche matin, une revue militaire fort imposante à laquelle assistaient le 3e régiment du Génie et le bataillon du 43e R. I. fut passée par M. le colonel Barthélemy, du 3e Génie, commandant d'armes. Une tribune d'honneur décorée de drapeaux tricolores avait été aménagée sur la Grand'Place où prirent place MM. le préfet du Pas-de-Calais : Catusse, secrétaire général de la Préfecture ; Lemelle, maire d'Arras ; Manguin, président du Tribunal ; Danequille, 1er adjoint ; Caget, chef de cabinet du préfet ; Caron, secrétaire des R. L. ; Robart, adjoint ; Lenglart, vice-président du Tribunal ; Lépingle et Dufayet, substituts du procureur ; Dhôtel, Bouvier, Mayeur-Tison, conseillers municipaux ; Begin, trésorier-payeur général ; Ancel, directeur de l'Ecole normale ; Léon Lemaire, secrétaire général de la Mairie, le sous-intendant militaire Tramond ; le commandant Wiart, le capitaine Monge de la gendarmerie, et des délégations de nombreuses sociétés. La compagnie présidentielle des sapeurs-pompiers assistait à la revue avec tout son matériel moderne, sous le commandement de son capitaine M. Lefebvre.

Lorsque M. le colonel Barthélemy eut passé en revue les troupes de la garnison des décorations furent remises par M. le commandant de gendarmerie Wiart, aux maréchaux des logis-chefs : Gespard, de Croisilles ; Hibert, de Lens ; Boulogne, de Fonquevillers et au gendarme Germonprez, de Cambrin qui se virent décerner la médaille militaire ; par M. Lemelle, maire d'Arras : à MM. Carré Jules, secrétaire adjoint de police ; Boeau, chef des gardiens de la paix et Demailly, brigadier, qui épingla sur la poitrine de chacun la médaille d'honneur de la police.

Un défilé se mit ensuite en marche qu'ouvrirent les sapeurs-pompiers avec leur matériel, suivis du 3e régiment du Génie précédé de sa belle et entraînante Fanfare.

M. Peytral, préfet du Pas-de-Calais, ne manqua pas de féliciter hautement M. le colonel Barthélemy et le chargea de transmettre ses félicitations à la troupe.

A 11 heures, au kiosque des Alliés, l'Harmonie du Commerce se fit entendre, ainsi que les enfants de toutes les écoles de la ville ; une réception leur fut ensuite faite à la Mairie.

L'après-midi une très nombreuse foule garnissait les berges du quai de la Scarpe où des joutes sur l'eau furent livrées à la grande joie de tous. Les bâtiments publics et de nombreuses maisons de commerce avaient fait les frais d'un éclairage électrique de circonstance. Des bals populaires terminèrent gaiement la journée nationale.

A PARIS

Le 14 juillet, c'est à l'Arc de Triomphe, devant la tombe du Soldat inconnu, que ce sont déroulées, cette année encore, les brèves et émouvantes cérémonies de la Fête nationale.

A 9 heures, l'automobile présidentielle, dans laquelle ont pris place aux côtés de M. Gaston Doumergue, M. Painlevé, le général Lasson et que suit une seconde voiture dans laquelle se trouvent M. Leygues et l'amiral Védel, débouche dans l'avenue des Champs-Elysées et passe devant le front des troupes.

Les enceintes réservées sont à demi pleines.

M. Doumergue est salué à sa descente de voiture par MM. Doumer, président du Sénat ; Boyisson, président de le Chambre et M. Poincaré, président du Conseil et les membres du gouvernement.

Le chef de l'Etat, entouré des ministres de la Guerre, de la Marine et des présidents de Chambres, s'avance vers la tombe. Il s'incline longuement devant la pierre tombale sur laquelle des gerbes de fleurs viennent d'être déposées en son nom.

M. Doumergue va alors se placer face à l'avenue des Champs-Elysées, tambours et clairons battent et sonnent aux champs.

C'est ensuite la remise des insignes de leur grade dans la Légion d'honneur aux officiers généraux récemment promus.

Le président de la République reprend sa place et le défilé habituel a lieu.

Dans le reste de la France

A MARSEILLE. — La revue des troupes de la garnison a été passée, devant la Préfecture, par le général Mangin, commandant le 15e corps, en présence de toutes les autorités civiles et militaires et du corps consulaire en complet.

Les réjouissances traditionnelles se sont déroulées dans la plus grande animation. Les jeux nautiques organisés dans le vieux port ont obtenu un vif succès, notamment le course à la nage des scaphandriers, et ce fut par dizaines de mille que les curieux se pressèrent sur les quais.

A BORDEAUX. — Les réjouissances traditionnelles du 14 Juillet ont commencé dès mercredi soir, par une retraite militaire aux flambeaux, qui a parcouru les principales artères de la ville.

A 8 h., une revue des troupes de la garnison a été passée, place de la Comédie, par le général Bruneau, remplaçant le général Tantot, commandant le 18e corps.

A TOULON. — La grande revue habituelle des troupes des armées de terre et de mer s'est déroulée sans incident.

A METZ. — A l'occasion de la Fête Nationale, une revue a été passée hier matin au Polygone de Chambière. Les troupes ont été applaudies par une foule considérable, dans laquelle on remarquait de nombreux Luxembourgeois.

A l'étranger

A BRUXELLES. — A l'occasion du 14 Juillet, la Colonie française a été reçue hier matin, à 11 heures, par l'ambassadeur de France, M. Herbette. Des cérémonies se déroulèrent également à Anvers, Liège, etc.

A ROME. — Le 14 Juillet a été fêté à Rome avec éclat par la Colonie française. Une brillante réception a eu lieu au Palais Farnese.

Dans un discours longuement applaudi, M. René Besnerd, ambassadeur de France, a fait un exposé complet de la situation financière, et a envisagé les diverses étapes du redressement.

A BUDAPEST. — A l'occasion de la fête nationale, le ministre de France à Budapest, M. De Vienne, et Mme De Vienne, ont reçu la Colonie française de Budapest.

Persil

voir en dernière page

Le cinquantenaire des sauveteurs du Nord et du Pas-de-Calais

La Société des Sauveteurs du Nord et du Pas-de-Calais vient de tenir son assemblée générale à son siège, 116, rue de l'Hôpital Militaire, à Lille, sous la présidence de M. Guillaume Cattelain, 1er vice-président.

Après la lecture des procès-verbaux, qui sont adoptés sans observation, l'assemblée admet les nouveaux membres et ratifie les décisions prises par le Conseil d'Administration. Le Président rappelle que la fête du Cinquantenaire de la Société aura lieu les 15 et 16 octobre prochain et qu'elle sera présidée par le Ministre du Travail, de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance Sociale ou son représentant. Il fait ensuite un exposé succint du programme.

Le Président donne communication des vœux émis au Congrès de Douai, les 2 et 3 juillet et après explications données sur le fonctionnement de la Caisse Autonome, il insiste tout spécialement sur les avantages qu'il y aur. pour les sociétés de secours mutuels à adhérer à la Caisse Autonome pour la constitution des retraites.

M. L. CRÉPY SAINT-LÉGER REÇOIT LA MÉDAILLE D'OR DES ASSURANCES SOCIALES

Nous apprenons avec plaisir que M. Lucien Crépy Saint-Léger a obtenu au VIIe Congrès de la Mutualité du Nord qui a eu lieu à Douai les 2 et 3 juillet, la Médaille d'Or des Assurances sociales.

M. Crépy Saint-Léger est le Président depuis près de 20 années, de la Société des Sauveteurs du Nord et du Pas-de-Calais.

CARNET

MARIAGE. — Nous apprenons avec un vif plaisir le prochain mariage de Mlle Marie Fruchart, fille de M. Emile Fruchart, adjoint au maire de Lestrem, et de Madame, avec M. Roger Vasseur, externe des hôpitaux de Lille, fils de M. Vasseur, adjoint au maire de Bernieulles, et de Madame.

Toutes nos félicitations aux deux honorables familles, dont la bonne entente va être ainsi heureusement consacrée, et nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

Caractéristiques de la nouvelle Loi des Loyers

Le texte officiel sur le droit de reprise par le propriétaire

Voici le texte officiel des modifications apportées à la loi du 1er avril 1926 en ce qui concerne le droit de reprise accordé aux propriétaires en matière de locaux d'habitation :

Article premier. — L'article 5 de la loi du 1er avril 1926 est ainsi modifié :

« Le droit à la prorogation n'est pas opposable au propriétaire de nationalité française qui, ayant acquis un immeuble ou une partie d'immeuble par acte ayant date certaine avant le 1er mars 1926 voudra occuper par lui-même cet immeuble ou une partie de cet immeuble.

« Toutefois, lorsqu'il sera établi par l'occupant que le propriétaire invoque le droit de reprise non pas pour satisfaire un intérêt légitime, mais dans l'intention de nuire à l'occupant ou d'éluder les dispositions qui régissent la détermination du prix du loyer, les juges devront refuser au propriétaire l'exercice de ce droit.

« De même le droit à la prorogation n'est pas opposable au propriétaire remplissant les conditions visées au paragraphe premier qui justifiera d'un motif légitime pour faire occuper l'immeuble ou une partie de l'immeuble par ses ascendants ou descendants ou par ceux de son conjoint vivant ou devant vivre séparément d'avec lui.

Le propriétaire de nationalité française dont l'acquisition est postérieure au 1er mars 1926 ne pourra bénéficier du droit de reprise qu'à la condition de mettre préalablement à la disposition du locataire un local d'habitation répondant sensiblement par sa surface, par son prix et par sa situation aux mêmes besoins que celui dont il veut reprendre l'usage.

« Le droit reconnu au propriétaire par les alinéas précédents ne pourra porter que sur les locaux servant exclusivement à l'habitation et ne pourra s'exercer qu'une seule fois au profit de chacun des bénéficiaires ci-dessus énoncés, quelles que soient la date de l'exercice de ce droit et la loi en vertu de laquelle il a été exercé.

« Le propriétaire qui voudra bénéficier du droit de reprise devra prévenir suivant les usages des lieux et au moins six mois à l'avance par acte extra-judiciaire, le locataire dont il se propose de reprendre le local. Ledit acte devra, en outre, et à peine de nullité, quand le propriétaire exercera le droit de reprise en vertu du troisième paragraphe, indiquer avec précision le ou les motifs légitimes sur lesquels il entend baser son action.

La peine de déchéance de tous droits de reprise

Art. 7. — L'article 7 de la loi du 1er avril 1926 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Le propriétaire ayant excipé des dispositions des articles 5 et 6 et qui, dans un délai de trois mois à dater du départ du locataire et pendant une durée minimum de 3 ans, n'aura pas occupé ou fait occuper l'immeuble par ceux des bénéficiaires pour le compte de qui il l'avait réclamé, sera, pour l'avenir, déchu de tous droits de reprise, frappé d'une amende de 500 à 5.000 francs et devra au locataire congédié, une indemnité qui ne pourra être inférieure à une année de loyer du local précédemment occupé, ni supérieure à cinq années, sans que le locataire évincé ait à faire la preuve d'aucun préjudice. Ce locataire, en cas de non occupation, pourra demander la réintégration ; en ce cas, l'indemnité ne sera pas due.

« Cette déchéance ne sera pas encourue et cette indemnité ne sera point due si un cas fortuit ou de force majeure a empêché l'exercice normal du droit de reprise.

« L'article 463 du code pénal est applicable à l'infraction prévue par le paragraphe premier ».

UNE OCTOGÉNAIRE ASSASSINÉE A SAINT-ÉTIENNE

M. Chave, locataire d'un immeuble 20, rue des Ecoles à Saint-Etienne, voyant ouverte la porte de l'appartement de sa propriétaire Mme Vorou, âgée de 81 ans, entra chez cette dernière, qu'il trouva morte dans un fauteuil, les mains si fortement serrées par une écharpe de laine qu'elles étaient violacées, et les pieds liés par une cordelette.

Dans une autre pièce de l'appartement un coffre-fort avait été ouvert et vidé de son contenu. Les clefs furent trouvées sur la victime, qui était riche et vivait avec sa fille et une petite nièce.

PROLONGATION DE TROIS MOIS DE L'ACCORD CHARBONNIER FRANCO-ALLEMAND

La convention de Cologne du 20 Octobre 1926, passée entre les gouvernements français et allemand et relative à la commercialisation des livraisons de charbon effectuées par l'Allemagne à la France venait à expiration le 30 Juin dernier. Cet accord vient d'être prorogé pour une durée de trois mois, suivant des modalités qui seront soumises à l'approbation des deux gouvernements.

ROUBAIX

Bureaux : 45, rue de la Gare — Téléph. 9-51

Dépôt de vente : 78, Grande-Rue

LA FÊTE NATIONALE

Des drapeaux à l'Hôtel de Ville, des drapeaux sur les édifices publics et particuliers, des drapeaux sur les tramways, des drapeaux dans les mains des enfants, les agitant, de la joie, de la gaieté un peu de pluie, puis du soleil, telle a été la journée du 14 juillet à Roubaix.

Cela est la manifestation extérieure, la note d'ensemble, mais dans le détail, elle a été beaucoup mieux.

L'Hôtel de Ville, d'abord, avait été décoré particulièrement. On a supprimé le kiosque qui nuisait à la perspective de la Place, et on l'a remplacé par une estrade élégante, prolongeant les degrés de l'Hôtel de Ville, drapée de velours grenat rehaussé d'or, et intelligemment éclairée.

LE CORTÈGE

Selon le programme, les élèves des écoles publiques, conduits par leur maîtresses et maîtres, entraînés par la fanfare « La Paix » vinrent se ranger, en colonnes, face à l'Hôtel de Ville.

L'Administration municipale, M. Lebas, maire, ses adjoints, MM. Wattremez, De Brabander, Dupré, Sory, Thérin, Verbeurgt, le Conseil municipal, M. Prot, inspecteur de l'enseignement primaire; les délégués cantonaux, était groupée sur l'estrade.

L'Harmonie municipale, l'Harmonie du Moulin, exécutèrent les meilleurs morceaux de leur répertoire. Un moment, tout à fait impressionnant, fut celui vécu pendant l'exécution, par les élèves des écoles publiques des deux chœurs dus à M. Isoré « Rénovation » et « Fraternité ».

L'auteur, empêché par la maladie ne put les conduire lui-même mais l'exécution ne laissa pas à désirer.

Ce fut ensuite, l'aimable et gentil défilé de tous les enfants des écoles laïques, allant à la cadence des marches exécutées par l'Harmonie du Moulin et la fanfare « La Paix ».

On applaudit de façon particulière le groupe des jeunes filles de la Fédération des Amicales Laïques, et les enfants, fillettes et garçons, de l'école de Plein Air. Ils produisirent la meilleure impression.

LA RÉCEPTION A LA MAIRIE

Conformément à la tradition, l'Administration municipale et le Conseil municipal, recevaient les membres du corps enseignant.

M. Prot, inspecteur de l'enseignement primaire, en présentant ses collaborateurs, assuré le Conseil municipal de leur entier dévouement. Il se félicita des résultats obtenus soulignés par les examens au certificat d'études primaires, où le nombre des échecs n'atteint pas 5 %.

Il espère que les examens au brevet supérieur et au brevet élémentaire auront le même succès.

Il remercie le Conseil municipal de la façon dont il envisage le problème scolaire. Il marque, chaque fois qu'il le peut, sa particulière bienveillance aux écoles publiques. La dotation de plus en plus large à la Caisse des Ecoles en est une preuve.

M. Prot manifeste quelque amertume sur l'insuffisante application de la loi Astier. Il indique ensuite avec mesure mais force, la situation du personne de l'enseignement primaire, qui attend avec confiance le relèvement du taux des indemnités de logement.

DISCOURS DE M. LEBAS, MAIRE

Répondant à M. Prot, M. Lebas déclare que dans le travail municipal, la question scolaire prend la première place.

Tout ce qui concerne l'enfance ne nous a jamais laissé indifférent, et notre effort en matière scolaire, conformément à notre doctrine, sera continu, persévérant et inlassable.

Au sujet de la loi Astier, l'expérience nous a appris que, pour cette loi, plus peut-être que pour toute autre, il convient de recourir aux moyens persuasifs pour engager les parents et les enfants à ne pas rompre brutalement avec l'école.

Le Maire n'oublie pas ce que l'on doit aux éducateurs de l'enfance. S'il est des fonctionnaires intéressants, ils sont au premier plan. Mais, dit-il, il ne faut pas oublier que vous relevez d'abord de l'Etat, et que c'est à lui, surtout, qu'il appartient de mettre votre situation en harmonie avec les exigences de la vie et le caractère moral de votre profession.

Vous pouvez compter sur nous. C'est avec satisfaction que nous avons reçu vos délégués. Nous avons étudié vos revendications. Elles auront une solution très rapprochée.

Cette solution ne sera pas prise à la légère. Nous avons ici, l'habitude de travailler très sérieusement. Mais je puis vous promettre que vous ne partirez pas en vacances sans connaître la décision à laquelle nous nous sommes rangés. Je n'en dis pas plus aujourd'hui. D'abord, parce que notre réponse nous la devons premièrement à vos délégués. Ils ont été vos mandataires. C'est eux qui doivent vous faire connaître le résultat de nos délibérations.

Après avoir magnifié l'enseignement primaire et remercié une fois encore les membres du corps enseignant de leur précieuse et loyale collaboration le Maire lève son verre à la prospérité de l'Ecole de la Démocratie.

LA RÉCEPTION DES SOCIÉTÉS DE JEUX POPULAIRES

A propos des réjouissances du 14 juillet, l'Administration municipale de Roubaix a tenu à recevoir à 11 h. 15, du matin, à l'Hôtel de Ville, les sociétés subventionnées et notamment les délégations de nos vieux jeux populaires, auxquels, à juste titre, elle s'intéresse si vivement.

Les nombreuses sociétés ont d'abord défilé avec leurs vieux drapeaux, ce qui présentait un coup d'œil des plus pittoresques et d'une couleur toute locale.

Après le défilé, les représentants des divers groupements ont été reçus officiellement par l'Administration municipale, et avant leur présentation, M. Gaston Demésie, président de la Fédération des archers de Roubaix, a prononcé l'allocution que nous reproduisons ci-après :

Monsieur le Député-Maire,

Messieurs les adjoints et membres du Conseil Municipal de la ville de Roubaix,

En tant que Président de la Fédération des Sociétés de tir à l'arc au berceau de Roubaix, dont je vais avoir l'honneur de vous présenter, dans un instant, les présidents, je tiens, avant toutes choses, à venir vous remercier au nom de nos sociétés du précieux intérêt que vous leur portez.

Cet intérêt, pour ces vieux groupements sportifs — deux sont déjà centenaires — essentiellement recrutés dans le monde ouvrier, s'est manifesté d'une façon tangible, je tiens à le souligner.

Vous n'avez pas oublié que nos vieilles confréries d'archers dont les membres sont les descendants directs de ceux qui, au cours des siècles ont vaillamment défendu nos libertés, font toujours partie de la vie intime de nos populations laborieuses, en même temps que de la physionomie de notre cher département du Nord, auquel nous sommes tous si fiers d'appartenir.

Tous si profondément attachés aux vieilles traditions de la terre natale, nos divers jeux populaires y tiennent, vous le savez une très grande place.

Je n'aurais garde d'oublier, M. le député-maire, la part active que vous avez bien voulu prendre pour obtenir — chose qui est à présent faite — l'abrogation des exigences fiscales qui menaçaient gravement l'existence même de nos anciens jeux.

Au nom de tous ceux qui en bénéficient, je tiens à vous manifester l'expression de leur profonde gratitude.

LA JOURNÉE

Tout le jour, des réjouissances ont eu lieu dans les divers quartiers, conformément au programme que nous avons indiqué. Les concours de chant, de lyrisme, de comédie, organisés dans les salles indiquées, ont attiré un public énorme et intéressé.

Les courses de bicyclettes organisées par l'Amicale des Arts ont eu, sur le boulevard Gambetta, le plus grand succès. (Voir en Journée Sportive les résultats détaillés).

La fête de nuit fut des plus brillantes. L'Hôtel de Ville, éclairé avec beaucoup de goût et d'élégance fit l'admiration de tous.

La Fédération des Amicales laïques (section féminine), dirigée par M. Bettremieux, exécuta sur le podium les danses antiques déjà produites à Paris, devant M. le Président de la République, elle obtint un succès considérable.

Des concert sur la place de l'Hôtel de Ville et au parc Calteau, attirèrent beaucoup de monde.

Des bals animés donnèrent à chacun des quartiers de la ville, un aspect original et joyeux.

UNE FEMME EST RETIRÉE DU CANAL

Mme Denis Florentine, veuve Frédéric, 55 ans, ménagère, demeurant rue Bernard, 88, s'est volontairement jetée dans le canal, au pont Nicaise. Elle en fut retirée aussitôt par des passants.

M. le docteur Jacquemond lui a donné des soins ; elle a été transportée à l'hôpital « La Fraternité ». Ses jours ne sont pas en danger.

Elle a déclaré qu'elle en avait assez de la vie et c'est pour ce motif qu'elle avait attenté à ses jours.

UNE AFFAIRE EMBROUILLÉE

Des agents de service, passant à l'angle des rues Bernard et de Lannoy, aperçurent, hier, vers 13 heures, un groupe d'individus assiégeant de briques un homme qui s'enfuyait.

Ils purent appréhender le fugitif, Delporte Germain, 36 ans, plombier, demeurant 90, rue d'Alger, cour Beys, n. 2.

Celui-ci, blessé à la main gauche, prétend avoir reçu un coup de couteau d'un individu qu'il déclare ne pas connaître et dont il ne peut donner le signalement. Il fut fouillé. Un couteau, dont la lame était ensanglanté, fut trouvé sur lui. Il déclare que ce couteau ne lui appartient pas.

Cette affaire embrouillée sera tirée au clair par M. Malot, commissaire de police de permanence.

POUR PAYER SES DETTES

M. Deldique Auguste, 30 ans, marchand de charbon, rue de France, 151, a déposé une plainte contre le nommé Delbar Louis, dit « Tête de bo » pour coups et blessures.

Le 11 juillet, vers 19 heures, les deux hommes se trouvaient ensemble dans un estaminet de la rue de Tourcoing. Deldique réclama à Delbar une somme de 200 francs due, par celui-ci, depuis quatre ans.

Delbar pria son camarade de le suivre dans un estaminet, près du Pont Morel. Je vais, dit-il, établir une reconnaissance de dette.

Les deux hommes partirent. Mais, à proximité du Pont Morel, Delbar profitant d'un moment où la rue était solitaire, s'approcha très près de Deldique et lui porta un coup de couteau sous le sein droit, le coup a été porté à l'italienne : de bas en haut.

Son acte accompli, Delbar prit la fuite. Les jours de Deldique ne sont pas en danger. Mais il devra observer un repos de 40 jours. Malgré protestations et dénégations, Delbar arrêté sera déféré au Parquet.

DISPARITION INQUIÉTANTE

M. Muylla